

La déclaration d'Indépendance de l'Etat d'Israël du 5 Iyar 5708/14 mai 1948

Le texte de la Déclaration d'Indépendance dont voici un extrait est ratifié et le nom de l'Etat naissant est décidé : ce sera 'Israël':



Le Pays d'Israël est le lieu où naquit le Peuple Juif. C'est là que se forma son caractère spirituel, religieux et national. C'est là qu'il acquit son indépendance et créa une culture d'une portée à la fois nationale et universelle. C'est là qu'il écrivit la Bible et en fit don au monde.

Exilé de Terre Sainte, le Peuple Juif demeura fidèle tout au long de sa dispersion et il n'a jamais cessé de prier pour son retour, espérant toujours la restauration de sa liberté politique.

Mus par ce lien historique et traditionnel, les Juifs s'efforcèrent au long des siècles de revenir dans le pays de leurs ancêtres. Au cours de ces dernières décennies, ils rentrèrent en masse dans leur pays.

Pionniers, immigrants clandestins, combattants, ils ont défriché le désert, ressuscité la langue hébraïque, construit des villes et des villages et créé une communauté en pleine expansion, contrôlant sa vie économique et culturelle, recherchant la paix mais sachant aussi se défendre, apportant à tous les habitants du pays les bienfaits du progrès et aspirant à l'indépendance nationale...

...En conséquence, nous, membres du Conseil National représentant la communauté juive de Palestine et le mouvement sioniste, nous nous sommes rassemblés ici, en ce jour où prend fin le Mandat britannique et en vertu du droit naturel et historique du Peuple Juif et conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations

Unies, nous proclamons la création d'un Etat Juif en Terre d'Israël qui portera le nom d'Etat d'Israël...

...L'Etat d'Israël sera ouvert à l'immigration juive et aux Juifs venant de tous les pays de la Dispersion ; il veillera au développement du pays pour le bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix selon l'idéal des Prophètes d'Israël ; il assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants sans distinction de religion, de race ou de sexe ; il garantira la liberté de culte, de conscience, de langue, d'éducation et de culture ; il assurera la protection des Lieux Saints de toutes les religions et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies....

..Nous demandons - face à l'agression dont nous sommes l'objet depuis quelques mois - aux habitants arabes de l'Etat d'Israël, de préserver la paix et de prendre leur part dans l'édification de l'Etat sur la base d'une égalité complète de droits et devoirs et d'une juste représentation dans tous les organismes provisoires et permanents de l'Etat.

Nous tendons la main à tous les pays voisins et à leurs peuples et nous leur offrons la paix et des relations de bon voisinage ; nous les invitons à coopérer avec le peuple juif rétabli dans sa souveraineté nationale. L'Etat d'Israël est prêt à contribuer à l'effort commun de développement du Moyen Orient tout entier.

Nous demandons au peuple juif de la Diaspora de se rassembler autour des Juifs d'Israël, de les aider dans la tâche d'immigration et de reconstruction et d'être à leurs côtés dans la grande lutte pour la réalisation du rêve des générations passées : la rédemption d'Israël.

Confiants en l'Eternel Tout Puissant, nous signons cette Déclaration en cette séance du Conseil Provisoire de l'Etat, sur le sol de la Patrie dans la ville de Tel Aviv, cette veille de Shabbat 5 Iyar 5708, 14 mai 1948.

David Ben Gourion et les autres membres du Conseil Provisoire.